

# Groupe de référence académique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Aux nouvelles : Juin 2023**

## Qu'est-ce que le Groupe de référence académique :

Le Groupe de référence académique est composé d'acteurs universitaires et de représentants de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) qui partagent des informations et collaborent sur des questions de réglementation des soins infirmiers d'intérêt commun et de préoccupation commune.

Le Groupe comprend 12 infirmières enseignantes de l'Ontario qui se sont portées volontaires pour représenter tous les programmes de formation d'infirmière de la province.

L'objectif du Groupe consiste à offrir une occasion de discuter et de collaborer sur des questions de réglementation importantes à la fois pour les enseignantes et pour l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

### **Bienvenue**

Nous apprécions le temps que vous nous consacrez et vous remercions pour votre engagement continu en tant que membre du Groupe de référence académique.

### **Approbation des programmes**

Lors de sa réunion de juin, le Conseil a approuvé tous les programmes de niveau débutant sur la base des examens annuels et complets récemment achevés, ainsi que deux nouveaux programmes de formation d'infirmière qui ont obtenu une approbation préliminaire. Veuillez nous faire savoir si vous n'avez pas reçu la notification du statut d'approbation de votre programme à la suite de la réunion du Conseil. La liste des [programmes de formation d'infirmière approuvés](#) a été mise à jour sur la base des décisions du Conseil.

L'OIIO prévoit d'examiner d'autres nouveaux programmes tout au long de l'année 2023. Pour lancer le processus d'[approbation préliminaire](#), veuillez informer [Katie Dilworth](#), chef du Programme d'éducation de l'OIIO, de votre intention de proposer un ou plusieurs nouveaux programmes au moins un an avant de lancer le programme.

### **Examens d'autorisation**

L'OIIO a transmis les rapports du premier trimestre 2023 aux responsables des programmes de formation d'infirmière auxiliaire concernant les résultats au REX-PN. En outre, nous avons récemment envoyé les résultats annuels du REX-PN 2022, qui comprenaient une ventilation des performances des programmes de formation des IAA conformément au plan d'examen. Nous avons rencontré de nombreux responsables de programmes pour examiner leur rapport annuel. Si vous le souhaitez, nous pourrions discuter avec votre équipe d'infirmières auxiliaires des résultats d'examen propres à votre ou vos programmes.

Les programmes de baccalauréat en sciences infirmières devraient avoir reçu récemment leurs premiers résultats annuels du NCLEX-RN selon le plan d'examen pour 2022. Nous organiserons des réunions avec les responsables des différents programmes de baccalauréat en sciences infirmières afin d'examiner leurs résultats annuels dans les prochaines semaines.

Si vous avez des difficultés à consulter votre rapport, veuillez contacter [Sean Knight](#).

Veuillez envoyer un courriel à [Katie Dilworth](#), chef du Programme d'éducation de l'OIIO, si vous souhaitez planifier une réunion pour discuter de vos résultats d'examen pour les programmes de baccalauréat en sciences infirmières ou de formation d'infirmière auxiliaire.

À titre de rappel, le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN) a lancé une version actualisée du NCLEX-RN, rebaptisé le « NCLEX Nouvelle Génération » (NNG) en avril 2023. Le NNG conserve le format d'examen adaptatif informatisé avec

## MEMBRES DU GROUPE

Nous vous encourageons à faire part de vos commentaires à n'importe quel membre du Groupe de référence académique :

**Renee Berquist**  
Collège St. Lawrence

**Annie Berthiaume**  
Collège Boréal

**Mariève Chartrand**  
Collège La Cité

**Wendy Ellis**  
Collège George Brown

**Lisa-Anne Hagerman**  
Collège Conestoga

**Kathryn Halverson**  
Université Brock

**Erin Kennedy**  
Université Western

**Kumaran Mahathevan**  
Collège Centennial

**June Raymond**  
Collège Cambrian

**Alison Thompson**  
Université Lakehead

**Katherine Trip**  
Université de Toronto

**Anne Marie Shin**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Katie Dilworth**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Neshma Dhanani**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Nathalie Peladeau**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Donna Rawlin**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

**Irene Wu-Lau**  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

l'ajout de questions visant à évaluer le jugement clinique des candidates dans des situations reflétant la réalité de l'exercice infirmier actuel. Pour en savoir plus sur les changements apportés à l'examen et sur les ressources disponibles, veuillez consulter le [site Web du NCSBN](#) et le [site Web de l'OIIO](#).

### Révision des compétences d'admission à la profession d'infirmière praticienne

Les organismes canadiens de réglementation de la profession infirmière ont révisé les compétences d'admission à la profession d'infirmière praticienne (CAP-IP) au titre du [Cadre de réglementation de l'infirmière praticienne - Projet de plan de mise en œuvre du cadre \(CRIP-PPMO\)](#) (national) du CCORPI pour mettre en œuvre un nouveau modèle de réglementation des IP au Canada. Les CAP-IP révisées ont été approuvées par le conseil d'administration du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI) à l'automne 2022 et communiquées lors de la réunion du Conseil de l'OIIO en décembre 2022.

L'OIIO continue de collaborer avec les programmes de formation d'infirmière praticienne (IP) pour discuter de la mise en œuvre des nouvelles CAP-IP dans le curriculum de leur programme de formation d'IP. Le document révisé des CAP-IP est disponible en [anglais](#) et en [français](#) avec en filigrane la mention « Non en vigueur - Date de mise en œuvre à déterminer ».

### Changements réglementaires apportés au champ d'exercice

Le gouvernement de l'Ontario examine les changements proposés au titre de la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers* en vue d'élargir le champ d'exercice de toutes les infirmières. Ces changements visent à accroître l'accès des patients à des services de soins de santé en temps opportun et à réduire les obstacles aux soins des patients.

**Élargissement du champ d'exercice des IAA pour leur permettre de pratiquer certains actes autorisés de leur propre chef** - Le gouvernement de l'Ontario a approuvé un règlement autorisant les IAA à exécuter, de leur propre chef, certains actes autorisés dans certains milieux d'exercice, sans avoir besoin d'un ordre d'un professionnel de la santé autorisé. Le règlement entrera en vigueur le samedi **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

L'autorisation accordée aux IAA de pratiquer ces actes autorisés n'est pas nouvelle. Les IAA ont toujours pu pratiquer des actes autorisés, mais avec un ordre. La différence réside donc dans le fait que les IAA, qui ont les compétences requises, peuvent désormais exécuter ces actes de leur propre chef, sans ordre. Bien que les infirmières puissent pratiquer des actes autorisés ou décider de leur exécution, il se peut qu'elles ne puissent pas le faire sans ordre dans certains milieux d'exercice, en raison de la législation ou des politiques propres à l'établissement (par exemple, en milieu hospitalier). Veuillez consulter notre [page Web](#) pour en savoir plus, notamment prendre connaissance de la norme d'exercice [Champ d'exercice](#) qui appuie ce changement.

**Prescription de médicaments par les IA** – À l'avenir, les IA qui possèdent les compétences requises, pourront prescrire certains médicaments et communiquer des diagnostics à des fins de prescription. Les IA devront suivre une formation complémentaire approuvée par le Conseil pour être autorisées à prescrire dans des milieux particuliers, où les politiques autorisent cet élargissement du champ d'exercice. Veuillez consulter notre [site Web](#) pour des mises à jour régulières.

## Projet de modernisation des normes d'exercice

**Nouveau Code de conduite** - Le 7 décembre 2022, le Conseil a approuvé les changements proposés au [Code de conduite](#) (le « Code ») de l'OIIO, afin de tenir compte de l'évolution des besoins des clients en matière de soins de santé et de la nature dynamique de la profession infirmière. Le Code révisé est entré en vigueur le **5 juin 2023**.

Pour aider les infirmières et le système de santé à appliquer le Principe 2 du Code, l'OIIO a créé une série de [modules d'apprentissage](#) qui décrivent les mesures et les comportements que les infirmières peuvent adopter pour prodiguer des soins inclusifs et culturellement sécuritaires. Les trois comportements fondamentaux de ce principe sont les suivants : l'autoréflexion, la création d'expériences de soins de santé plus sécuritaires et la formation et l'éducation. Consultez d'autres ressources pour des soins culturellement sécuritaires [ici](#).

Lors de l'élaboration du Code, l'OIIO a passé en revue les normes d'exercice existantes et en a intégré le contenu pertinent dans le Code. Après avoir examiné toutes les normes d'exercice par rapport au Code révisé, et pour se conformer aux objectifs du projet de modernisation des normes, le Conseil a approuvé le retrait des normes d'exercice « Normes professionnelles » et « La déontologie infirmière » lors de sa réunion du mois de juin. Pour appuyer ce changement dans la pratique, l'OIIO élaborera des ressources et des outils éducatifs supplémentaires en s'appuyant sur les informations fournies par les infirmières et les parties intéressées. Ces changements entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

**Norme d'exercice « Champ d'exercice »** - Le 8 juin 2023, le Conseil a approuvé une norme axée sur le champ d'exercice infirmier, intitulée [Champ d'exercice](#), qui décrit les obligations redditionnelles des infirmières en vertu de la loi et d'autres exigences fondamentales que les infirmières doivent prendre en compte lorsqu'elles décident de pratiquer ou non une activité en vue de prodiguer des soins sécuritaires aux clients. Les trois principaux concepts décrits dans la norme sont l'autorisation, le contexte et la compétence. La norme « Champ d'exercice » entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2023**.

La norme d'exercice comprend des informations tirées de la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers* et de la *Loi de 1991 sur les professions de santé réglementées*. Elle intègre également des informations clés et remplace la norme d'exercice de l'OIIO, « La prise de décisions sur les interventions », ainsi que les directives professionnelles de l'OIIO, « Mécanismes d'autorisation » et « L'exercice de l'IA et de l'IAA : l'infirmière, le client et l'environnement ». L'OIIO développera des ressources supplémentaires pour aider les infirmières et les employeurs à se familiariser avec ce changement. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre [site Web](#) pour des mises à jour.

**Nouvel examen de jurisprudence** L'examen de jurisprudence de l'OIIO évalue la connaissance et la compréhension des lois, des règlements, des normes d'exercice et des directives professionnelles qui régissent la profession infirmière en Ontario. À compter du 17 juillet 2023, cet examen sera présenté sous un nouveau format.

Le nouvel examen nécessitera de suivre un module d'apprentissage en ligne interactif « à livre ouvert » et de passer un examen de type « questions à choix multiples ». Examen « à livre ouvert » signifie que les candidates peuvent utiliser des ressources papier, électroniques ou en ligne (par exemple, les lois, les règlements, les normes d'exercice de l'OIIO) pendant qu'elles passent l'examen. Le nouvel examen sera disponible en ligne et pourra être passé à distance en anglais ou en français. L'examen sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les candidates devront toujours payer

des frais de 40 \$ CA, plus les taxes applicables, pour passer l'examen de jurisprudence. Les candidates disposeront d'un nombre illimité de tentatives pour réussir cet examen. Le nouvel examen de jurisprudence remplacera le format actuel et sera mis à la disposition des candidates le **17 juillet 2023**. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [site Web](#).

### **Modernisation du processus d'évaluation des candidates**

Le 8 juin 2023, le Conseil a appuyé une proposition visant à permettre à l'OIIO de commencer à travailler sur des changements au règlement relatif à l'inscription qui, s'ils sont approuvés par le gouvernement de l'Ontario, permettront aux candidates formées à l'étranger de s'inscrire dans des délais plus courts. Plus particulièrement, les changements proposés permettront aux candidates de satisfaire à l'exigence en matière de formation d'infirmière si elles suivent une formation pertinente en soins infirmiers reconnue ou approuvée dans toute administration. En outre, au titre du nouveau règlement, s'il est approuvé, les candidates devront également suivre un cours visant à favoriser leur intégration dans le système de soins de santé de l'Ontario. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [site Web](#).

### **Assurance de la qualité**

L'OIIO a mis à jour son [Programme d'assurance de la qualité \(AQ\)](#) pour qu'il soit plus pertinent au regard de l'exercice quotidien de la profession infirmière et qu'il ait une plus grande portée. Cela comprend la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme technologique plus conviviale et l'amélioration des processus afin de mieux soutenir les infirmières qui participent au programme d'évaluation de l'AQ. Le premier groupe d'infirmières qui utilisera la nouvelle plateforme sera sélectionné de manière aléatoire en juin 2023.

Vous pouvez trouver nos ressources en matière d'AQ et consulter le modèle de Plan d'apprentissage sur la [page Web consacrée à l'AQ](#) de l'OIIO. Si vous avez des questions sur le [Programme d'assurance de la qualité](#), envoyez un courriel à l'OIIO à [QAassessment@CNOmail.org](mailto:QAassessment@CNOmail.org) pour obtenir un soutien supplémentaire.

### **Recrutement de membres pour le GRA**

L'OIIO continue de recruter de nouveaux membres pour un mandat de trois ans à partir de 2023. Nous ciblons des représentants de programmes universitaires provenant de diverses régions de la province, qui ne sont actuellement pas représentées au sein du GRA, afin de maintenir une représentation équitable entre les collèges et les universités. [Apprenez-en plus](#) sur le recrutement de nouveaux membres par l'OIIO.

L'OIIO remercie chaleureusement tous les nouveaux membres et les membres actuels du GRA pour leur participation soutenue et leur soutien. Votre engagement contribue à éclairer notre rôle de réglementation et à faire en sorte que les diplômées des programmes de formation d'infirmière de l'Ontario soient prêtes à exercer leur profession de manière sécuritaire et compétente.

### **Mises à jour du Conseil**

Vous pouvez consulter [les documents de la réunion du Conseil de juin 2023](#).

*Veuillez partager cette mise à jour avec les autres infirmières enseignantes de votre école.*